

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2010
COMPTE RENDU PRESSE

Communauté de communes du Canton de Lessay : adoption du rapport d'activités 2009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Lessay a adressé le rapport d'activités de l'année 2009.

Monsieur le Maire présente ce rapport d'activités 2009 aux Conseillers Municipaux.

Cession des parcelles AD 60 – 61 – 62 et 101 à la S.A HLM Coutances Granville

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2010 qui porte sur la rétrocession dans le domaine public des parcelles AD 100 et AD 101.

Les parcelles AD 60 (contenance de 1 893m²), AD 61 (contenance de 1 845 m²), AD 62 (contenance de 345m²) et AD 101 (contenance de 1 234 m²) font l'objet d'un projet de construction de 22 logements HLM par l'office HLM Coutances-Granville.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder pour l'euro symbolique ces quatre parcelles communales.

Ceci entendu, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter la cession des parcelles AD 60, AD 61, AD 62 et AD 101 à l'office HLM Coutances-Granville pour l'euro symbolique ;
- dire que le terrain sera cédé à l'office HLM à la seule condition que les 22 logements sociaux soient effectivement construits;
- dire que l'acte notarié sera rédigé par Maître LUCAS Olivier, notaire de la Commune ;
- dire que les frais notariés sont à la charge de l'office HLM porteur du projet;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Concours des maisons fleuries – dotation 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'organisation du concours des maisons fleuries 2010.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer pour le concours des maisons fleuries 2010 une dotation de 1 000.00 Euros ;
- confier au jury, le soin d'organiser une réunion de remise des prix au cours de laquelle il sera distribué des « bons d'achat » à présenter chez les commerçants en relation commerciale avec la commune.

Concours des maisons illuminées – dotation 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'organisation du concours des maisons illuminées 2010.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer pour le concours des maisons illuminées 2010 une dotation de 1 000.00 Euros ;
- confier au jury, le soin d'organiser une réunion de remise des prix au cours de laquelle il sera distribué des « bons d'achat » à présenter chez les commerçants en relation commerciale avec la commune.

Des réserves sont émises de la part de l'assemblée quant à l'organisation dans le futur d'un concours des maisons illuminées au regard de la politique menée en faveur des économies d'énergie. Une réflexion sera menée pour concilier l'esprit festif des illuminations et le développement durable.

Les habitants de la Commune devront être informés en temps utile de la décision qui sera prise par le Conseil Municipal

Société protectrice des animaux – avenant à la convention de mise en fourrière

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le renouvellement de la convention entre la Société Protectrice des Animaux et la commune de LESSAY en application de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999.

Le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2010 et la Société Protectrice des Animaux propose un avenant pour renouveler pour une période d'un an la convention.

La Commune de Lessay met en fourrière chaque année une dizaine de chiens errants. Aussi, cette participation financière est jugée utile et correspond à un réel besoin communal.

La redevance pour 2011 s'élève à 1 763 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter de renouveler la convention pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2011;
- accepter les termes de la convention ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Vestiaires du stade : dossier de consultation des entreprises

Monsieur le Maire présente les plans du projet d'extension des vestiaires du stade de football – situés 6 rue de l'Hippodrome - aux membres du Conseil Municipal, réalisés par le cabinet d'architectes AUBERT- VIEL de la Haye du Puits qui assure la maîtrise d'œuvre du projet.

Monsieur le Maire rappelle l'aspect technique et l'estimatif du coût de construction du bâtiment évalué à 320 000 Euros TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le dossier de consultation d'entreprises présenté à l'assemblée pour lancer la procédure de consultation des entreprises.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le descriptif des travaux ainsi définis;
- accepter le DCE élaboré par le cabinet d'architectes AUBERT- VIEL;
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation selon la procédure adaptée ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Restaurant scolaire: dossier de consultation des entreprises

Monsieur le Maire présente les plans du projet de construction d'un restaurant scolaire – 4 rue du Tramway- aux membres du Conseil Municipal, réalisés par le cabinet d'architectes AUBERT- VIEL de la Haye du Puits qui assure la maîtrise d'œuvre du projet.

Monsieur le Maire rappelle l'aspect technique et présente l'estimatif du coût des voiries, des réseaux divers et de la construction du bâtiment évalué à 750 000 Euros TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le dossier de consultation d'entreprises présenté à l'assemblée pour lancer la procédure de consultation des entreprises.

Les voiries et réseaux divers seront réalisés en dehors de ce marché public.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le descriptif des travaux ainsi définis;
- accepter le DCE élaboré par le cabinet d'architectes AUBERT- VIEL;
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation selon la procédure adaptée ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Restaurant scolaire: consultation des entreprises pour la réalisation des VRD

Monsieur le Maire rappelle les délibérations se rapportant au projet de construction d'un restaurant scolaire rue du Tramway.

Les voiries et réseaux divers (téléphonie, EDF, AEP compris) sont à la charge de la Commune.

Il y a lieu de recourir à la procédure adaptée pour consulter les entreprises.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation selon la procédure adaptée pour la réalisation des voiries et réseaux divers se référant à la construction d'un restaurant scolaire;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Demande de subvention Amendes de police 2010

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir pour 2011 une aide départementale provenant de la répartition des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police 2010.

Un dossier technique est présenté pour les travaux suivants

***Au titre de l'éclairage public**

- Secteur HLM rue Anne Franck
- Zone industrielle Espace d'activités Fernand FINEL, pose de variateurs régulateurs économiseurs d'énergie.

***Au titre de l'aménagement de la Traverse du bourg RD 900**

- Signalisation, marquage, feux tricolores et résine

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de l'aide départementale, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme des travaux, tel que présenté ;
- solliciter une subvention départementale au titre des recettes provenant du relèvement du tarif des amendes de police ;
- s'engager à réaliser les travaux dès l'obtention des aides demandées ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision ;

Demande de subventions : travaux abbatiale (menuiseries et vitraux)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux de restauration des menuiseries et vitraux de l'abbatiale - programme 2011, comme suit :

- <i>Subvention Etat - DRAC</i>	35%
- <i>Subvention Conseil Général de la Manche</i>	20%
- <i>Part communale</i>	45%

Ce plan intègre la rénovation de deux portails et de quatre vitraux pour un montant estimatif des travaux fixé à 20 000.00 Euros HT.

Le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC) et auprès du Conseil Général de la Manche;
- autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux dès l'obtention des subventions.
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Travaux en forêt communale : devis transmis par l'ONF

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les travaux à entreprendre par l'Office National des Forêts pour l'entretien de la forêt communale.

Il y a lieu de poursuivre des travaux en procédant au broyage des rémanents et de la molinie pour les parcelles 1 et 5 (secteur de Cartot).

L'entreprise RATEL de Saint Sauveur le Vicomte a été contactée par l'ONF pour ces travaux.

L'ONF mandaté pour l'encadrement évalue ces travaux à 4 653.00 Euros HT, y compris leur prestation de conseil.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter les travaux ainsi précisés, proposés par l'ONF, pour le montant ci-dessus indiqué;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Champs de foire secteur rue des Rôtisseurs – métiers forains : changement de bornes électriques - devis SARLEC

Monsieur le Maire présente le devis SARLEC pour la mise en conformité des bornes électriques situées sur le champ de foire (allée des Rôtisseurs et allée des manèges).

L'estimatif s'élève à 4 761.50 Euros HT soit 5 694.75 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le devis ainsi présenté pour la mise en conformité des bornes électriques situées sur le champ de foire (allée des Rôtisseurs et allée des manèges);
- dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Indemnité de gardiennage des églises

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par circulaire préfectorale du 10 septembre 2010, il a été décidé d'une revalorisation de 0.79 % du montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2010.

Par conséquent, le plafond indemnitaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2010 pour le gardiennage des églises communales est de 471.87 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accorder au Père PAYSANT, la revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2010 s'élevant à la somme de 471,87 € ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Espace culturel : caution permanente pour les locations régulières des associations.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2009 et du 20 mai 2010 portant sur la tarification de l'espace culturel d'expositions et de spectacles.

Cette salle est également louée par des associations locales pour des activités régulières, souvent hebdomadaires.

Au même titre que les locations ponctuelles de l'ECES, Monsieur le Maire propose de solliciter près des associations une caution d'un montant de 1000.00 €. Cette caution sera permanente sauf à ce que l'association ne souhaite plus disposer de l'espace culturel.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter la mise en œuvre d'une caution de 1000.00 € applicable aux associations locales à compter du 15 octobre 2010 pour ces locations régulières;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Modification du règlement de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle le règlement de la cantine scolaire approuvé par délibération du 5 octobre 2001 modifié par délibération du 28 juillet 2004.

Il y a lieu de procéder à quelques adaptations du règlement actuel pour notamment intégrer le permis à points mis en place depuis la rentrée scolaire 2009-2010.

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur modifié.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter les termes du règlement intérieur de la cantine scolaire;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.